

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 089-200039642-20241204-76_2024-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Bernoil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : M. TRUCHY Maryan, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : M. DOLLIER Anne, <i>Tanlay</i> : Mme YVOIS Caroline, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.</p>
<p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 49 - Absents : 26 - Pouvoirs : 8 - Votants : 57 	<p>Excusés avant donné pouvoir : <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EURSTACHE Françoise, <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. MENARD José), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis (a donné pouvoir à M. PONSARD José), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHÉ Bahia (a donné pouvoir à M. DUFIT Sophie), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis).</p>
<p>Délibération n° 76-2024</p>	<p>Absents excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, <i>Tonnerre</i> : M. AGUILAR Dominique, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine,</p> <p>Absents non excusés : <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Gland</i> : Mme CAMUS NEYENS Sandrine, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil <i>Tronchoy</i> : M. PATEY Jean-Marie, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN Véronique</p> <p>Date de convocation : Jeudi 28 novembre 2024</p>

Objet :

**RESSOURCES
HUMAINES**

Personnel communautaire

*Portant suppressions et
créations de postes*

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient ainsi au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les mouvements de personnel (départs à la retraite, disponibilité...) jalonnent la vie de chaque organisation et pour des raisons de légalité et de saine prévision budgétaire, l'établissement doit disposer d'actes administratifs retraçant l'ensemble des emplois créés. En effet, le pilotage des emplois obéit à une double logique : réglementaire et prévisionnelle.

Dans ces conditions, il apparaît essentiel de demander au Conseil Communautaire d'approuver tout au long de l'année les délibérations de création ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents de l'établissement.

Les propositions ci-dessous visent à modifier le tableau des effectifs en vue de permettre

une plus grande efficacité et agilité de l'organisation.

Ces propositions concernent :

- les changements de grade lors de recrutement et /ou mobilité interne,
- les créations et suppressions pour renforcer l'adaptabilité des services,
- la régularisation des mouvements de personnel.

Vu les statuts de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) de la CCLTB en date du 12 novembre 2024,

Le Président de séance propose au conseil communautaire :

1) De supprimer les postes permanents suivants :

Filière technique :

A compter du 07/03/2025, 1 poste d'Ingénieur (A) ; 35/35^{ème} / Pôle Technique.

Filière administrative :

A compter du 14/03/2025, 1 poste de rédacteur (B), 35/35^{ème} / Pôle Marchés Publics - Finances.

2) De créer les postes permanents suivants :

Filière technique :

A compter du 01/01/2025, 1 poste d'adjoint technique (C) ; 28,5 /35^{ème} / Pôle Education et sports/service ALSH.

Filière administrative :

A compter du 01/01/2025, 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe (B), 35/35^{ème} / Pôle Marchés Publics -Finances.

A compter du 14/03/2025, 1 poste d'Attaché (A), 35/35^{ème} / Pôle Marchés Publics - Finances.

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires titulaires des grades ci-dessus mentionnés. Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels à durée déterminée (article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget

primitif chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	57	pour
	0	contre
	0	abstention

ADOpte l'ensemble des propositions ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à engager toute procédure ou signer tout acte utile nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président
Monsieur Régis LHOMME

La secrétaire de séance,
Madame Véronique BURGEVIN



Burgevin

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 089-200039642-20241204-76_2024-DE

